

.....

**ANNONCES ET MESURES DU GOUVERNEMENT DU MANITOBA
DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LA COVID-19**

La liste suivante présente les annonces faites par le gouvernement au cours de la présente situation d'urgence.

Situation d'urgence et réponse du gouvernement

- Début du suivi de la pandémie de COVID-19 en tant que situation d'urgence potentielle par l'Organisation des mesures d'urgence, qui publie sa première note de service sur la situation le 23 janvier.
- Établissement d'une structure de commandement en cas d'incident touchant le système de santé le 3 février. Cette structure permettra de diriger une intervention coordonnée des partenaires provinciaux de la santé.
- Annonce du premier cas présumé de COVID-19 au Manitoba le 12 mars.
- Élargissement de la structure d'intervention gouvernementale le 13 mars. La structure élargie prévoit la tenue de réunions quotidiennes des ministres, des sous-ministres et du personnel gouvernemental et s'ajoute à la structure de commandement en cas d'incident.
- Annonce de la fermeture de toutes les écoles pour trois semaines, du 23 mars au 12 avril. Cette prolongation de deux semaines de la semaine de relâche est annoncée le 13 mars afin que les écoles et les élèves puissent avoir une semaine pour se préparer à l'apprentissage à distance.
- L'Organisation des mesures d'urgence élève les mesures d'urgence en réponse à la COVID-19 au « niveau 1 » le 16 mars.
- Annonce, le 17 mars, de la suspension des services de toutes les garderies autorisées à compter du 23 mars, une mesure allant de pair avec l'ordre de fermeture des écoles.
- Annonce, le 17 mars, de nouvelles dispositions afin de permettre aux fonctionnaires de travailler à domicile et augmentation de la capacité, pour le personnel, à se connecter aux systèmes gouvernementaux à distance.
- Annonce de l'état d'urgence le 20 mars, incluant l'entrée en vigueur d'un ordre de santé publique limitant les rassemblements de plus de 50 personnes, fermant certains types d'entreprises et limitant la capacité d'accueil des restaurants.
- L'Organisation des mesures d'urgence élève les mesures d'urgence en réponse à la COVID-19 au « niveau 2 » le 23 mars.
- Dernier jour de classe dans les écoles du Manitoba le 23 mars.

- Modification, le 27 mars, de l'ordre de santé publique limitant les rassemblements de plus de 50 personnes à un maximum de dix personnes, en vigueur à compter du lundi 30 mars.
- Annonce, le 27 mars, de changements aux opérations à la frontière et dans les aéroports pour encourager les voyageurs interprovinciaux et internationaux à s'isoler.
- Annonce, le 30 mars, d'un nouvel ordre de santé publique restreignant les activités des entreprises non essentielles.
- Les restaurants et autres établissements commerciaux qui servent des aliments sont tenus de cesser de servir des aliments à des clients pour consommation dans leurs locaux.
- Toutes les entreprises qui sont exclues de la liste des services essentiels figurant à l'annexe de l'ordre doivent veiller à ce que leurs locaux soient fermés entre le 1^{er} avril et le 14 avril 2020.

Investissements dans le système de santé

- Annonce de la participation du Manitoba à un processus d'achat d'équipement de protection individuelle (EPI) coordonné à l'échelle nationale le 10 mars, y compris la commande de 35,2 millions de dollars d'équipement. Le Manitoba est la première province à passer une commande.
- Ouverture des premiers lieux de dépistage à Access Fort Garry et à Access Winnipeg West le 12 mars.
- Ouverture de nouveaux lieux de dépistage à Mount Carmel Clinic et à Access Transcona le 13 mars.
- Annonce d'améliorations visant à tripler la capacité de Health Links – Info Santé le 13 mars, permettant à plus de 100 appelants d'être servis simultanément.
- Ouverture d'un nouveau lieu de dépistage des cas de faible gravité au Health Services Centre de Winnipeg le 14 mars.
- Ouverture d'un nouveau lieu de dépistage à Thompson le 16 mars.
- Annonce de l'ouverture d'un nouveau lieu de dépistage à Brandon le 17 mars.
- Lancement d'un nouvel outil d'autodépistage en ligne le 17 mars.
- Annonce de l'ouverture de nouveaux lieux de dépistage à Flin Flon et à The Pas le 17 mars.
- Ouverture d'un nouveau lieu de dépistage au volant à Selkirk le 18 mars.
- Annonce de l'achat de 27 ventilateurs supplémentaires le 19 mars.

- Ouverture d'un nouveau lieu de dépistage au volant dans le sud de Winnipeg le 20 mars.
- Ouverture d'un nouveau lieu de dépistage au volant à Steinbach le 20 mars.
- Mise en ligne de la version française de l'outil d'autodépistage le 20 mars.
- Ajout du système interactif de traitement de la voix à l'outil de dépistage en ligne le 21 mars.
- Annonce de l'ouverture d'un nouveau lieu de dépistage au volant à Winkler le 25 mars.
- Élargissement des critères de dépistage le 26 mars. Pourront désormais faire l'objet d'un dépistage les personnes symptomatiques sans égard à leurs antécédents de voyage qui travaillent dans le secteur de la santé ou qui vivent ou travaillent dans un cadre isolé ou de groupe, un établissement correctionnel, un refuge, un établissement de soins de longue durée, une résidence ou un camp de travail éloigné.
- Annonce de l'ouverture de nouveaux lieux de dépistage à Eriksdale et à Pine Falls ainsi que d'un lieu de dépistage au volant à Portage-la-Prairie le 26 mars (ouverture prévue dans quelques jours).

Affaires et économie

- Publication d'un supplément au budget 2020 pour répondre à la situation liée à la COVID-19 le 19 mars. Ce supplément prévoit notamment une marge de manœuvre financière de près d'un milliard de dollars, dont une augmentation du fonds pour les jours difficiles à 800 millions de dollars.
- Prolongation des échéances pour le dépôt de la déclaration de revenus accordée le 22 mars pour les petites et moyennes entreprises ayant des remises mensuelles maximales de 10 000 \$. Plus de 20 000 entreprises pourraient profiter de cette mesure.
- Annonce du financement de la recherche liée à la COVID par Recherche Manitoba le 23 mars (800 000 \$).
- Appel lancé au gouvernement du Canada pour qu'il emprunte des fonds au nom des provinces pendant la période d'urgence, réduise les coûts d'emprunt et renforce les capacités à l'échelon provincial. Annonce également du report de la mise en œuvre de la réduction de la taxe de vente provinciale (TVP) et d'un nouvel écoprélèvement le 26 mars.
- Annonce d'une exception temporaire au Règlement sur les normes d'emploi le 27 mars pour éviter qu'une mise à pied survenant après le 1^{er} mars ne devienne une cessation d'emploi définitive.

Mesures de soutien à l'intention des Manitobains

- Annonce d'une aide financière pour soutenir la garde des enfants des travailleurs essentiels le 20 mars. Ce financement totalisant 27,6 millions de dollars comprend 18 millions de dollars pour la création de nouvelles places de garderie à titre indépendant, 7,6 millions de dollars pour le maintien des subventions d'exploitation pour la garde d'enfants et 2 millions de dollars pour la création d'un fonds de fiducie qui permettra le versement de subventions en capital.
- Lancement du site www.HelpNextDoorMB.ca le 23 mars en vue de permettre le jumelage de personnes dans le besoin et de bénévoles locaux. Au cours de sa première semaine de fonctionnement du site, 5 429 utilisateurs de plus de 145 villes et villages du Manitoba se sont inscrits et 152 demandes d'aide ont été jumelées.
- Report de toutes les audiences d'expulsion non urgentes et imposition d'un gel sur les hausses de loyer le 24 mars.
- Annonce du maintien de la franchise du Régime d'assurance-médicaments du Manitoba au niveau de 2019 le 25 mars.
- Annonce du lancement d'un nouveau service numérique de soutien en santé mentale le 27 mars (lancement prévu dans les semaines à venir).